



# Au Fil de la Lauch



## S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi de 13 h 30 à 17 h

Mardi et mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>

<http://www.agglo-colmar.fr>



Décembre 2019

# Edit0



La période des fêtes est arrivée.

Noël n'est-il pas l'un des moments les plus attendus de l'année pour les petits et les grands ? Une montagne de cadeaux pour les uns et des moments de partage pour les autres. Mais c'est surtout le moment de penser aux personnes qui nous sont chères et de chasser les chagrins, les soucis pour laisser place à la joie et la bienveillance sans oublier la Paix dans le monde. À l'occasion du temps des fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime.

Beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la Nouvelle Année, ainsi que la réalisation des projets les plus chers.

Joyeux Noël et Bonne Année à vous !

Bruno FREYDRICH



Nouvelle fresque sous le préau de l'école



Travaux d'agrandissement du columbarium



Remise de médailles



Commémoration de l'Armistice



Incivilités ... toujours et encore



Le cimetière en novembre

# Le Mot du Maire

## Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Comme l'année dernière, le fleurissement d'été est resté en place dans la plupart des villes et villages de notre région jusqu'à ces derniers jours. Place maintenant aux décorations de Noël qui viendront embellir et illuminer notre commune à l'approche des fêtes de fin d'année.

En ce qui concerne la nappe phréatique, celle-ci s'est stabilisée ces derniers temps localement. Le dernier relevé effectué le 22 novembre donne la cote de 192,15 m, alors que la cote la plus basse relevée cette année était de 191,76 le 26 juillet.

Je vous rappelle d'autres chiffres relevés depuis 1976 : 190,92 m en septembre 1976 (le record), 191,36 m en septembre 1991, 191,79 m en août 2017 et 191,93 m le 23 novembre 2018.

### Activités associatives...

Les activités toujours aussi intenses concernaient le don du sang, la remise des prix du concours des maisons décorées à l'occasion de Halloween à l'initiative des Grenouilles s'éclatent ainsi que les assemblées générales tenues par Le Coup de Main, l'Adem'Oh et l'Amicale des Élus.

### Autres infos brèves...

Cérémonie de l'Armistice : la tradition a été respectée puisque la cérémonie de la signature de l'Armistice de la première guerre mondiale appelée également la « Grande Guerre » a commencé par la messe du souvenir. Devant le Monument aux Morts, on a pu entendre le message adressé par le gouvernement à toutes les communes de France et assister à la remise de la médaille de la Croix du combattant à Monsieur Maurice Humbrecht par Monsieur Marcel Bendélé, président de la section locale de l'UNC et au dépôt de gerbe en présence de représentants de la commune d'Obermorschwihr, de la gendarmerie, des anciens combattants, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers. 9 enfants de la classe de Madame Géraldine Marques ont quant à eux lu le poème "Liberté" de Paul Eluard. Un peu plus tard, la médaille du Djebel, échelon vermeil, a été remise à Monsieur Marcel Bendélé par le président honoraire Monsieur Amand Fonné.

Compteurs LINKY : 18 compteurs supplémentaires ont été installés ce mois-ci ce qui fait un total de 731 compteurs installés dans notre village qui compte environ 800 foyers.

Changement de panneau d'infos roue à aubes : les informations figurant sur le panneau d'infos installé devant la roue à aubes avaient tendance à disparaître. Lors de son remplacement, nous avons profité de l'occasion pour les mettre dans les trois langues : français, allemand et anglais.

Circuit pavés de mémoire « Stolpersteine » : un document comportant le plan, les emplacements et les biographies a été réalisé et est désormais disponible sur simple demande à la mairie et sera mis en ligne sur le site de la commune <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>.

Cambriolage : deux tentatives de cambriolage ont eu lieu sur la même propriété entre 18 et 19 heures le 30 octobre, la veille d'Halloween. Les personnes mal intentionnées ont probablement été dérangées par l'arrivée inopinée des occupants des lieux. Soyez très vigilants en ces périodes de fêtes.

Déchetterie : la nouvelle déchetterie Wintzenheim Europe vient d'être inaugurée. Les habitants de Colmar agglomération disposent désormais d'un nouveau et très bel outil de dépôts des déchets valorisables tels que les déchets verts, gravats, ferraille, verre, plastique, encombrants, huiles usagées etc... ainsi que d'une ressourcerie destinée à recevoir les appareils ménagers, vêtements, produits ou matériaux valorisables dans des filières adaptées.

Comité consultatif communal : la réunion du Comité consultatif communal composé de représentants des élus et des sapeurs-pompiers a permis au chef de corps le lieutenant David Wiest de faire le point sur les effectifs, les activités, les promotions, ...

Comédie de Colmar : la salle Saint-Michel affichait « complet » pour la présentation de la pièce « Une vie d'acteur » de l'auteur-acteur Tanguy Viel, projet soutenu par le Grand Pays de Colmar, la DRAC Grand Est et le Conseil départemental du Haut-Rhin en liaison avec la Comédie de Colmar.

Cimetière : les travaux d'agrandissement du columbarium sont en cours, le nombre de cases recevant les urnes passera ainsi de 32 à 48. A l'initiative de la première adjointe Micheline Ritter et pour agrémenter le lieu, 2 arbres ont été plantés au cimetière.

Atelier technique : après des semaines de préparation, les travaux devraient commencer début décembre. Des esquisses du futur bâtiment, situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville, sont présentées en page 9 du présent bulletin.

Fresque sous le préau de l'école : réalisée il y a quelques mois par une artiste du secteur, elle a été inaugurée en présence de l'artiste, de la directrice, des élus et des enfants. Un beau décor pour la cour de l'école !

Agence postale : nous avons rencontré au courant de l'été des responsables de La Poste puis voté une motion en Conseil municipal. Les choses semblaient s'améliorer mais nous constatons encore des dysfonctionnements. Et les fermetures inopinées des agences de Wintzenheim et Eguisheim ne font qu'aggraver la situation. Les communes ne sont pas responsables de cette organisation et nous faisons le maximum pour vous servir au mieux.

### C'est à venir...

Passage du Saint-Nicolas, fête de la Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers et concert de l'Adem'Oh figurent à l'agenda de ce mois dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Belles fêtes de fin d'année à vous tous.

Bien cordialement,

Votre Maire,  
Gérard HIRTZ



## FONCTIONNEMENT DES SERVICES PENDANT LES FÊTES

### MAIRIE et AGENCE POSTALE

Nous serons ouverts aux horaires habituels pendant les fêtes de fin d'année (sauf jours fériés), donc **de 8h à 12h** les mardis 24 et 31 décembre.

### ÉGLISE

Elle sera ouverte du **15 décembre 2019 au 12 janvier 2020 de 9h à 17h** (accès par la porte latérale côté salle Saint-Michel)

### BIBLIOTHÈQUE

Elle sera **fermée** pendant les 2 semaines de congés scolaires, soit du **20 décembre au 6 janvier inclus**.

### AIRE DE DÉCHETS VERTS

A compter du 2 décembre 2019, l'aire sera ouverte **de 15h à 16h** les lundis, mercredis et samedis (sauf jours fériés).

### RAMASSAGE DES BIODÉCHETS : RATRAPAGES

Afin de maintenir un service de qualité en ces périodes de fêtes, le ramassage des biodéchets se fera ainsi :

- le lundi 23 décembre dès 5h00, à la place du mercredi 25 décembre (férié)
- le lundi 30 décembre dès 5h00, à la place du mercredi 1<sup>er</sup> janvier (férié).



## AGENDA

### DECEMBRE 2019

- 1<sup>er</sup> Marché de Noël
- 5 Marché de Saint-Nicolas au périscolaire
- 6 Passage du Saint-Nicolas
- 7 Sainte Barbe des sapeurs-pompiers
- 13 AG ASIET
- 20 Soirée jeux Les Grenouilles s'éclatent
- 21 Fête de Noël HEC
- 22 Concert de l'ADEM'OH

### JANVIER 2020

- 8 Vœux du Maire
- 10 AG AAPMA (pêche)
- 11 Crémation des sapins
- 12 Repas des Aînés
- 17 AG Arboriculteurs
- 24 Collecte de sang
- 24, 25, 26 Théâtre : représentations TTH
- 25 Cross Liebherr
- 31 A.G Les Grenouilles s'éclatent
- 31-1-2 Théâtre : représentations TTH



## SACS BIODECHETS

Il est important de **renouveler votre dotation en sacs tous les ans** car ceux-ci ne se conservent pas au-delà d'une durée d'un an. En effet, ils sont biodégradables et perdent leurs qualités techniques si vous les conservez trop longtemps.

Afin d'éviter tout désagrément dû à un stockage prolongé, les rouleaux seront dorénavant conditionnés par soixante sacs (quantité suffisante pour 6 mois). Il vous sera toujours possible de chercher un nouveau lot à la Mairie ou aux ateliers municipaux de Colmar - avenue de la Foire aux Vins.

Votre implication aux questions environnementales n'est plus à démontrer et nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre dans cette voie.

Merci pour votre coopération !

## MARCHE DE NOEL : DES CONTES POUR TOUS

En partenariat avec la bibliothèque municipale du village, le comité des fêtes vous propose des contes de Noël le samedi 30 novembre de 18h00 à 19h30 pour petits et grands, par session de 15 minutes.

Entrée libre. Venez nombreux !



## 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Herrlisheim-près-Colmar

A l'occasion de ce grand anniversaire, la section locale des anciens combattants et la commune envisagent de monter une exposition. Afin d'enrichir celle-ci, nous accepterions volontiers tous documents, pièces, photos, ...dont vous pourriez disposer. Bien sûr, ils vous seront restitués à l'issue de la manifestation.

Contacts : M. Marcel Bendélé, président de la section locale de l'UNC, ou M. Gérard Hirtz, maire.

## Travaux à domicile et publicité

Les entreprises intervenant à votre domicile installent souvent, probablement avec votre accord, des panneaux publicitaires sur vos clôtures.

Or, cette publicité est régie par le code de l'environnement et est interdite, entre autres, sur les clôtures non aveugles (article R 581-22).

Exceptionnellement, nous l'autorisons pendant une durée de 3 semaines après la réalisation des travaux.

## NEIGE - VERGLAS

Avec l'arrivée de l'hiver, n'oubliez pas qu'en cas de chute de neige ou de verglas, les propriétaires et les locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir au droit de leur propriété en dégagant celui-ci autant que possible et d'y jeter du sel, du sable ou de la sciure de bois en cas de verglas.



## STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

	Novembre 2018	Novembre 2019
Nombre d'actifs de 15 à 64 ans : 885 (source INSEE)		
Femmes	43	33
Hommes	43	42
Total	86	75
Demandeurs d'emploi indemnisés	62	67
Demandeurs d'emploi non indemnisables	24	8

## SECURITE ET PONCTUALITE DES TRAINS : ELEVEURS, AGRICULTEURS, VOUS AVEZ AUSSI UN ROLE A JOUER !

Les divagations d'animaux d'élevage (bovins, équidés, ovins, caprins) causent chaque année des perturbations sur la circulation ferroviaire et génèrent des heurts avec les trains. Ces divagations peuvent entraîner des accidents humains et matériels graves. Les principaux facteurs déclenchants de ces incidents sont l'absence ou le défaut d'entretien des clôtures mais aussi un manque de vigilance.

Depuis janvier 2018, en Grand Est, près de 630 trains ont été impactés directement ou indirectement en raison de la divagation et de heurts d'animaux d'élevage. Cela représente 193 heures de retard, soit environ 8 jours. Les coûts de tels incidents pour la SNCF peuvent s'échelonner entre plusieurs dizaines de milliers d'euros et 1 million d'euros (dégâts matériels, perte d'exploitation liée à l'immobilisation des rames endommagées, ...).

La responsabilité civile du propriétaire des animaux mis en cause est engagée, mais également sa responsabilité pénale. La réparation financière des préjudices matériels, immatériels et corporels causés lui incombe.

En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient :

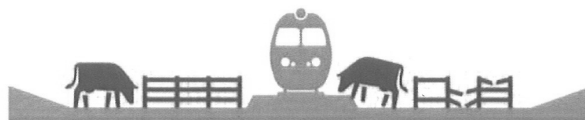
- ◆ de mettre en place une clôture comme le code rural l'impose
- ◆ d'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations
- ◆ d'adopter les bons réflexes (bien refermer les enclos, rester vigilants lors de la traversée des passages à niveau par les animaux)
- ◆ d'empêcher le pacage des bestiaux dont vous avez la responsabilité sur l'étendue du domaine public ferroviaire.

Respectez les infrastructures SNCF :

- ◆ ne pas utiliser la clôture ferroviaire comme clôture pour les animaux !
- ◆ ne pas endommager la clôture ferroviaire (engins agricoles).

Quelles sont les conséquences ?

- ◆ des risques de blessures graves voire mortelles de l'animal
- ◆ des dégâts matériels (train, infrastructures ferroviaires, ...)
- ◆ des accidents de personnes et des risques de blessures pour les usagers
- ◆ des retards, des suppressions de trains, voire l'arrêt total des circulations sur la ligne ferroviaire.



clôture endommagée = risques d'intrusions

Vous constatez des dégâts sur une clôture ferroviaire ou une divagation ?

Composez le numéro vert 0800 84 82 95 ou écrivez à [vigi-express@sncf.fr](mailto:vigi-express@sncf.fr) ou rendez-vous sur le site [vigiexpress.sncf.fr](http://vigiexpress.sncf.fr)

## LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est inodore, invisible et non irritant, donc très difficile à détecter.

### Comment éviter les intoxications ?

- faire contrôler systématiquement les installations de chauffage, chauffe-eau, insert, ... ainsi que les conduits de fumée, par un professionnel qualifié.
- aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- ne pas obstruer les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans les cuisines, salles d'eau et chaufferies, ...).

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer. Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous. En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours : 18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019 : SYNTHESE DU PROCES-VERBAL

1. Mme Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.
2. Le procès-verbal de la séance du 28 août 2019 est approuvé sans réserve.
3. Le maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés : section 1, parcelle 24 (1 place de l'Ecole), section 6, parcelles 98/11 et 99/11 (43 rue Saint Pierre), section 37, parcelle 471/76 (4 rue de l'Elsbourg), section 39, parcelle 577/113 (38 B rue d'Eguisheim) et section 62, parcelle 214/4 (4 rue du Commerce).
4. Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 arrêté par Colmar Agglomération. A l'échelle de notre commune, l'objectif est de préserver le caractère rural du village en construisant une dizaine de logements par an, dont la moitié en collectif, et en privilégiant les dents creuses. Le Plan local d'urbanisme, en cours de révision, reprend cet objectif.
5. Il est décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion pour la période 2020-202, couvrant les risques accident / maladie / maternité pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés ou non à la CNRACL ainsi que les agents contractuels de droit public.
6. Le Conseil municipal approuve la reconduction de la convention d'objectifs et de partenariat entre la commune et l'association de gestion du périscolaire (Le Freschahissala) pour l'année 2020 qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien à l'association et les modalités dans lesquelles elle exerce le contrôle de l'utilisation de cette aide.
7. Des écritures de régularisation sont nécessaires pour constater la participation de 2 640 € du Département aux études de sols réalisées dans le cadre de l'aménagement de trottoirs Route du Vin et Rue du Vignoble. Il en est de même pour les charges de personnel et frais assimilés où il faut rajouter 10 000 € suite à l'absence d'un agent technique en arrêt maladie depuis février 2019 et qui dû être remplacé.
8. La longueur de la voirie communale n'a pas évolué en 2019 et reste à 11 488 mètres.
9. Le plan de réorganisation des services des finances publiques (DGFIP) envisage la suppression de 14 trésoreries donc des emplois dans le Haut-Rhin à l'horizon 2022. Les territoires et les collectivités les plus impactés par ce projet seront les communes rurales ; les femmes et les hommes qui habitent en milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale et de cet éloignement du service public fiscal.

En conséquence, le Conseil municipal rappelle son attachement à un service public des finances publiques de qualité et de proximité et apporte son soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel et aux élus locaux qui se mobilisent contre cette attaque en règle des missions de service public. Il exige le retrait de ce plan de réorganisation de la DGFIP.





## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

C'est avec plaisir que l'Amicale a accueilli 51 donneurs dont 4 nouveaux lors de la collecte du 24 octobre 2019. Au nom des malades, l'E.F.S et nous-mêmes vous en remercions. A l'issue du don, les donneurs ont pu apprécier la collation préparée avec soins par les membres de l'Amicale.

Le tirage au sort a permis à Mme Blandine Jochem et M. Fabien Raoux d'être les heureux gagnants de draps de bain.

Nous vous invitons pour les collectes de l'année à venir : les vendredis 24 janvier, 5 juin, 14 août et 16 octobre 2020.

Merci à la famille Bendélé « Freschakorb » de nous avoir fourni gratuitement les pommes de terre.

Un grand merci à vous, chers donneurs, d'avoir effectué le geste qui sauve des vies.

Le Président,  
Jean-Jacques Fleischer

## TENNIS : l'ASIET, vice-championne d'Alsace en Seniors + de 45 ans

L'équipe de tennis des + de 45 ans Hommes de l'ASIET a réalisé une très belle performance en devenant vice-championne d'Alsace, ne s'inclinant qu'en finale face à l'A.S. Entremont de Rixheim qui sur le papier était largement favorite.

Mais pour en arriver là, l'équipe avait déjà remporté sa poule avec 4 victoires et un match nul et avait gagné sa demi-finale face à l'A.S. Electricité de Strasbourg alors que là aussi plusieurs équipes rencontrées leur étaient théoriquement supérieures.



Bravo à Olivier Anneheim, Alexandre Broglin et Steve Morel (de gauche à droite) et à Fabrice Ezahr (absent le jour de la finale) et souhaitons-leur de poursuivre aussi bien l'année prochaine.

Le Président,  
Georges FREY

## CONCOURS MAISONS DECOREES POUR HALLOWEEN : CLASSEMENT

1<sup>er</sup> prix : Laurence Krempper  
2<sup>ème</sup> prix : Elise Salomé  
3<sup>ème</sup> prix : Esther Mototolea

Une petite réception a été organisée par Les Grenouilles d'éclatent et la commune pour les récompenser.

Félicitations à tous !



## CONCOURS « DÉCORATIONS DE NOEL » : RÈGLEMENT



### **Article 1 – Participants**

Le concours est ouvert aux habitants et commerçants de Herrlisheim-près-Colmar, après inscription de manière individuelle ou collective et complétée lisiblement.

### **Article 2 – Objet du concours**

Le concours consiste à récompenser les maisons, appartements ou commerces décorés pour Noël. L'objectif est d'animer la commune, de l'embellir et de proposer une balade de Noël aux enfants.

### **Article 3 – Délai de participation**

Les bulletins d'inscriptions doivent être déposés chez Jessica MUNOS - 36 rue d'Eguisheim - 68420 Herrlisheim-près-Colmar, au plus tard le 14 décembre 2019.

### **Article 4 – Modalités de participation**

Les participants devront décorer leurs façades, jardins ou balcons de façon originale et créative. Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique, l'originalité et la visibilité pour le public.

### **Article 5 – Dotation**

Les 3 premiers lauréats de la catégorie 1 et 2 recevront un lot. Le premier de la catégorie 3 recevra un prix. La remise des prix aura lieu le mardi 7 janvier 2020 à 20 h 00 à l'Hôtel de Ville (salle des Sociétés).

### **Article 6 – Jury**

Le jury sera composé d'enfants qui pourront voter du 18 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 18h00. Un numéro sera fourni à chaque maison / appartement / commerce pour faciliter le vote. Les enfants auront droit à une voix par catégorie.

### **Article 7 – Droit à l'image**

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations soient réalisées et autorisent leur publication. Ils autorisent aussi à ce que leur maison / établissement apparaisse sur une carte ou sur une liste afin que les habitants puissent savoir quel(s) maison(s) ou commerce(s) participe(nt) au concours.

### **Article 8 – Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

**Les personnes souhaitant partager leur décoration mais ne souhaitant pas participer au concours sont aussi les bienvenues : il suffit de cocher la case correspondante (4<sup>ème</sup> catégorie) dans le bulletin d'inscription !**

---

## CONCOURS « DÉCORATIONS DE NOEL » : INSCRIPTION

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....(préciser l'étage le cas échéant)

Téléphone : ..... Courriel : .....

Demande son inscription pour le concours de décorations de Noël, dans la catégorie suivante :

1<sup>ère</sup> catégorie : Particuliers – avec illuminations

2<sup>ème</sup> catégorie : Particuliers – sans illuminations

3<sup>ème</sup> catégorie : Commerces et services

4<sup>ème</sup> catégorie : Itinéraire

et déclare accepter sans réserve le règlement du concours, ainsi que les décisions du jury.

Herrlisheim-près-Colmar, le ..... 2019

Signature :



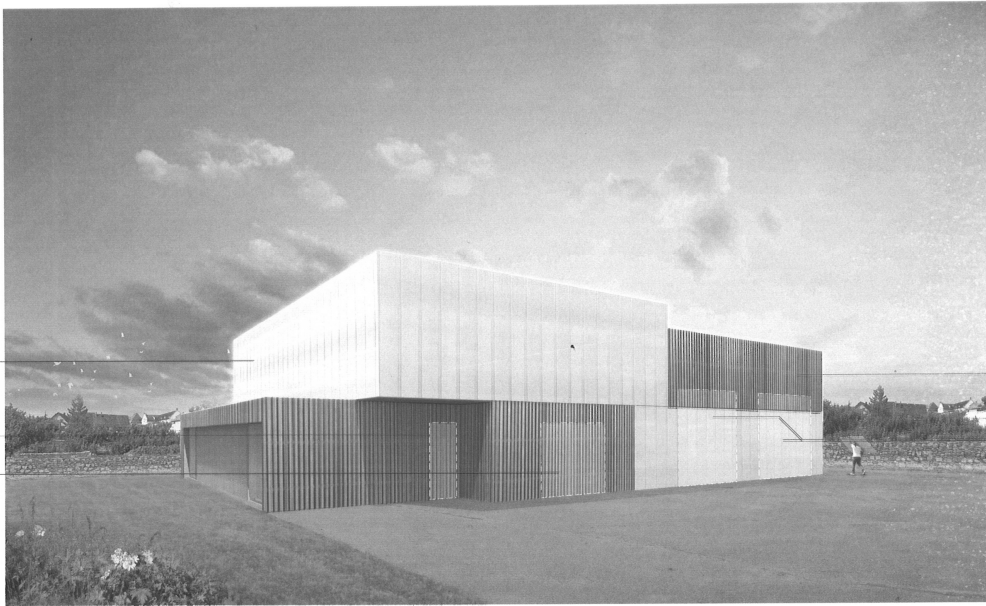


# AMENAGEMENT D'UN ATELIER TECHNIQUE : ESQUISSES

BARDAGE  
POLYCARBONATE

ENTREE  
BUREAUX

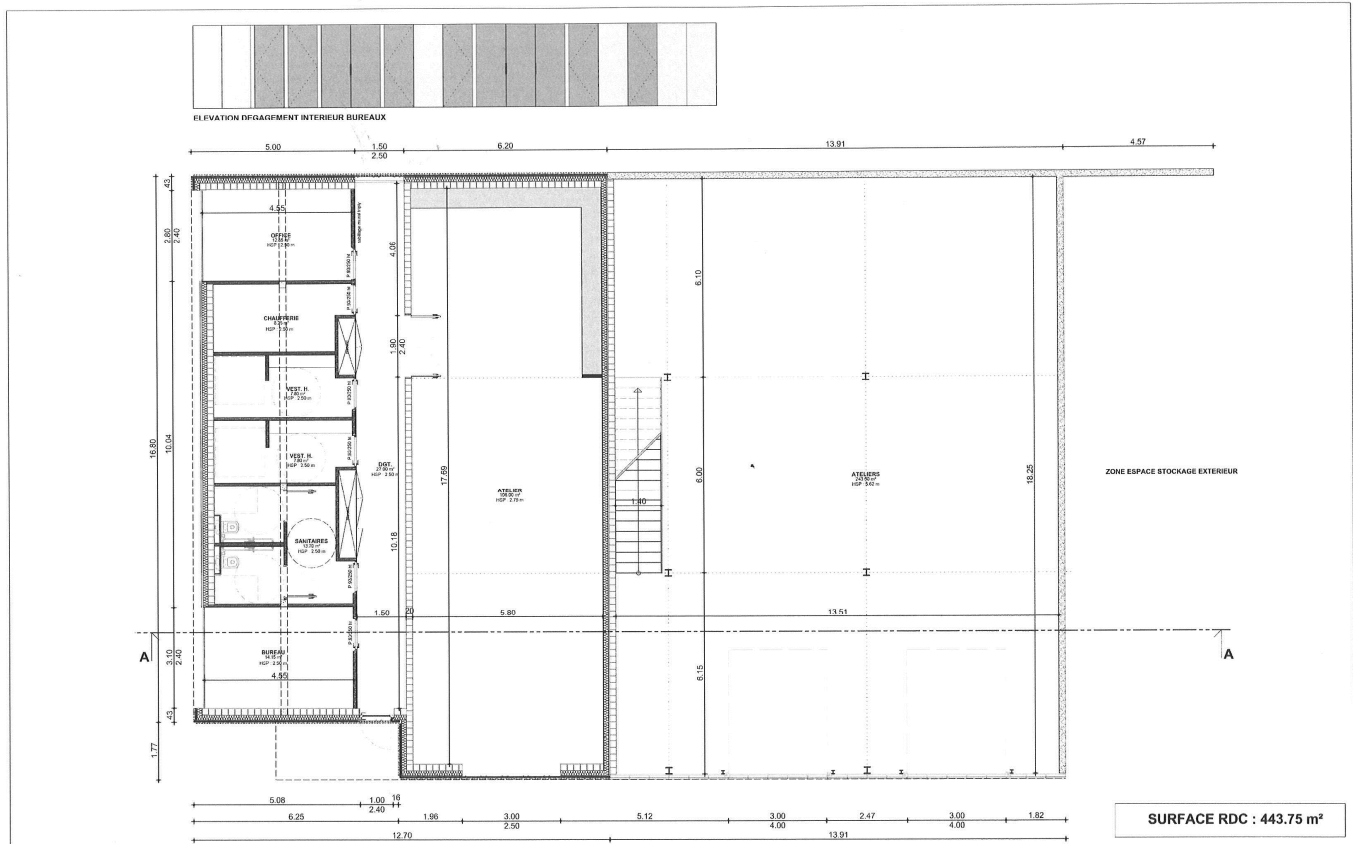
ACCES  
ATELIER CHAUFFE



BARDAGE  
BOIS TYPE  
MELEZE

ACCES  
ATELIERS

## INSERTION DANS LE PAYSAGE



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

# Les Grands Anniversaires du mois de décembre 2019

GLEE Annette, 80 ans, le 2  
VOGEL Denise, 82 ans, le 2  
MICLO Jeanne, 78 ans, le 4  
SCHITTLY Liselotte, 82 ans, le 12  
ROHMER Hélène, 92 ans, le 21  
FREYDRICH Christiane, 80 ans, le 23  
STRUB Achille, 81 ans, le 24  
BANNWARTH Justin, 89 ans, le 25  
SPINNHIRNY Irène, 77 ans, le 26



## NAISSANCES

*Ummugulsum ERASLAN*  
le 6 novembre



## NOCES d'OR



*Simone et Jean-Claude JOANNY*  
le 27 décembre

## ILS SE SONT DIT OUI

*Maria MASTANTUONO*  
et *Christophe WILLE*  
le 26 octobre

## DECES

*Suzanne MEYER*  
le 7 novembre



# ANNONCES



## OBJET TROUVE

Trouvé posé sur un mur rue Saint-Paul un casque de moto vert/noir avec lunettes blanches.

Son propriétaire peut le récupérer à la marie.

Téléphone portable de marque Samsung trouvé rue de la gare

Son propriétaire peut le récupérer à la marie.

## ASSISTANTE MATERNELLE

Dispose d'une place pour un bébé de 0 à 3 ans

Tél. 06 81 42 56 65

## DIVERS

### PASSAGE DE SAINT NICOLAS ET DU PÈRE FOUETTARD

le vendredi 6 décembre 2019  
à partir de 17 h 30

Comme chaque année, Fresch'n Co vous propose de passer à domicile, avec un panier garni au prix de 10 € par enfant.

Réservations au 06 89 15 46 78.

### ARBORICULTURE : PROCHAINES ACTIVITÉS

Le samedi 14 décembre à 14 h au verger école : **taille de prunier**. Les démonstrations sont ouvertes à tous public. Venez nombreux !



Le Président,  
Maurice KLINGNER

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « LE FRESCHAHISSALA » :

Comme chaque année, le périscolaire propose son petit marché où vous pouvez venir déguster chocolat chaud, vin chaud et vous laisser tenter par nos petit gâteaux de Noël et manalas, ainsi que nos petites décors qui seront à vendre.



Passez nous faire un coucou le jeudi 5 décembre à partir de 16h30 !

**Le périscolaire sera fermé pendant les congés scolaires, soit du 21 décembre au 5 janvier inclus.**

Périscolaire - allée de l'Hôtel de Ville à Herrlisheim - 03 89 86 45 27 - frescha@gmail.com

**Modalités de publication des petites annonces**  
**Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier. Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant.**  
**La même annonce ne sera publiée que trois fois par an.**



# CONCERT



**DIMANCHE 22 DECEMBRE**

**2019**

**à 17h00**

**Eglise St-Michel HERRLISHEIM**



*Sous la direction de Pascale Remtschek*